

GARANTIE LIMITEE DE 20 ANS POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES



**Panneau d'appui pour carreaux de céramique GlasRoc^{MD} /
Panneau d'appui pour carreaux de céramique GlasRoc^{MD} de type X**

QUE COUVRE LA GARANTIE?

CertainTeed Gypsum Inc. (« CertainTeed ») garantit que les panneaux d'appui **Diamondback^{MD}** (« le produit ») sont exempts de tout défaut de matière ou de fabrication pouvant les rendre inappropriés pour l'usage prévu, lorsqu'ils sont installés dans un bâtiment commercial.

La garantie limitée de 20 ans ne peut être cédée ou transférée. Elle s'applique uniquement au propriétaire initial du bâtiment. La garantie limitée de 20 ans pour les bâtiments commerciaux débute à la date d'achat par l'entrepreneur à des fins d'installation.

Un bâtiment commercial se définit comme toute structure autre qu'une résidence permanente comptant moins de cinq unités familiales.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT?

CertainTeed ne peut être tenue responsable de toute perte résultant de ce qui suit :

- Les pratiques d'installation et de finition non conformes aux recommandations et spécifications publiées par CertainTeed ou aux normes de l'industrie définies par le Tile Council of North America, Inc.
- Les défaillances ou défauts des matériaux auxquels le produit est fixé ou qui y sont fixés. Cela inclut tout dommage au produit résultant de l'installation, de la réparation ou du retrait de tout matériau installé ou fixé sur le produit, ou à côté de

ce dernier, à l'exception des situations où la réparation ou le retrait d'un tel matériau résulte directement d'une défaillance du produit à se conformer à la présente garantie limitée.

- Le défaut du propriétaire d'entretenir convenablement le bâtiment et de protéger le produit contre une utilisation et une exposition abusives dans le bâtiment commercial.
- Les réclamations liées à la moisissure, au mildiou, aux algues, aux champignons, aux bactéries, aux insectes ou à toute autre condition liée à la croissance d'une matière organique.
- Le défaut d'acheter le produit et de l'installer dans les 12 mois de sa date de fabrication.
- L'utilisation du produit pour une fin autre que celle qui est prévue.
- Tout acte, omission ou négligence de la part du propriétaire ou d'une tierce partie.
- Les dommages causés par la conception inadéquate du bâtiment ou du système.
- Les dommages ou abus causés par un transport, une manutention ou un rangement inapproprié non conforme aux pratiques de construction standard et aux codes du bâtiment applicables.
- Les dommages causés par une immersion soutenue dans l'eau, dans une accumulation d'eau ou dans de l'eau qui tombe en cascade; un ouragan, une inondation, un incendie, le vandalisme, la grêle, un tremblement de terre, des vents violents,

une tornade, des chutes d'objets, le tassement de l'édifice, le mouvement des pièces de charpente, une défaillance ou une distorsion des murs ou des fondations de la structure; ou d'autres calamités naturelles.

Le produit possède les caractéristiques de sa surface naturelle liées à la fabrication qui ne doivent pas être vues comme des défauts ou utilisées en preuve de la présente garantie.

INCIDENCE DE LA LOI DE L'ÉTAT

LA PRÉSENTE GARANTIE ÉNONCE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE CERTAINTEED QUANT AUX DÉFECTUOSITÉS DU PRODUIT. TOUTES LES AUTRES REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER SONT REFUSÉES PAR LA PRÉSENTE.

EN AUCUN CAS CERTAINTEED NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE PERTE DE PROFIT OU DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF, PARTICULIER, INDIRECT OU PUNITIF, QU'IL RÉSULTE D'UNE VIOLATION DE GARANTIE, D'UNE NÉGLIGENCE, D'UNE RESPONSABILITÉ ABSOLUE, D'UN DÉLIT CIVIL, D'UNE RUPTURE DE CONTRAT OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE.

Certaines collectivités ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des garanties, ou encore l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects. Il est donc possible que les avis de nonresponsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas à vous.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA COUVERTURE?

La garantie limitée de 20 ans pour les applications commerciales débute à la date d'achat. Cette garantie n'est pas transférable.

QUELLES SERONT LES MESURES PRISES PAR CERTAINTEED?

À son choix, CertainTeed remettra un produit de rechange ou remboursera au propriétaire initial les coûts de réparation raisonnables du panneau d'appui pour carreaux de céramique **Diamondback** non conforme et toute portion des carreaux pouvant être visée jusqu'à un maximum de deux fois le prix payé pour le produit au moment de l'achat à des fins d'installation.

Cette offre commence à la date d'achat et est valide pendant cinq (5) ans. Les réclamations présentées après le délai de cinq (5) ans et qui sont jugées par CertainTeed comme comprenant un panneau d'appui

pour carreaux de céramique **Diamondback** non conforme se verront rembourser le prix d'achat initial du produit non installé.

POUR DÉPOSER UNE RÉCLAMATION :

Soumettez toutes les réclamations par écrit dans les 30 jours suivant la découverte du défaut, incluant une brève description de l'endroit endommagé avec un exemplaire du reçu de caisse, de la facture ou de preuve de la date d'installation à :

CertainTeed Gypse
Attn: Marketing Manager
20 Moores Road
Malvern, PA 19355 USA
Téléphone : 800 233-8990

CertainTeed dispose de 30 jours à compter de la date de réception de l'avis pour inspecter les panneaux d'appui pour carreaux de céramique **Diamondback**. Vous devez permettre à CertainTeed d'accéder au projet et ne devez ni réparer ni modifier les panneaux avant que CertainTeed ne les aient inspectés.

Pour utiliser ce recours exclusif, la réclamation doit être soumise par écrit avant la fin de la période de garantie.

LA PRÉSENTE CONSTITUE LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE CERTAINTEED ET LE RECOURS EXCLUSIF DU CLIENT. IL N'Y A PAS D'AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, INCLUANT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE PERTINENCE À DES FINS PRÉCISES. LA RESPONSABILITÉ DE CERTAINTEED SE LIMITE À CE QUI PRÉCÈDE ET CERTAINTEED NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS DE MAIN-D'OEUVRE, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LA MAIN-D'OEUVRE EN RAPPORT AVEC LA DÉPOSE OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT, NI DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS.

Aucun représentant de CertainTeed n'a le pouvoir de faire toute représentation ou promesse quant à la présente garantie limitée ou, en aucun cas, de modifier, de reformuler ou de compléter la présente garantie limitée.